

EXAMENS CAFIPEMF et CAFFA

Rapport des jurys – Session 2018

Attention : les éléments contenus dans ce rapport de la session 2018 prennent très largement appui sur les rapports précédents (sessions 2016 et 2017).

CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.

Références :

- Décret n°85-88 du 22 janvier 1985, modifié et relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

Conditions

L'examen du CAFIPEMF est ouvert aux instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs d'enseignement à temps complet, accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire. Le CAFIPEMF permet d'exercer des fonctions d'animation, de recherche et de formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Epreuve d'admissibilité

Elle consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) avec le jury, s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat, constitué d'un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et des rapports d'inspection.

Epreuves d'admission : une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire.

L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre de l'accompagnement, soit en l'animation d'une action de formation, d'une durée de 60 à 90 minutes suivie d'un entretien de 30 minutes avec le jury.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation (durée de la soutenance 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

Données statistiques

Admissibilité

Département	Nb inscrits	Nb rapports reçus	Abandons	Absent	Nombre d'admissibles	Taux d'admissibles (admissible/inscrits)
07	4	3	1	0	3	75,00%
26	10	9	1	0	5	50,00%
38	35	32	5	0	24	68,57%
73	5	5	0	0	3	60,00%
74	11	10	1	0	4	36,36%
TOTAL	65	59	8	0	39	60,00%

Admission

Département	Nb inscrits	Abandons	Présents	Nb d'admis	Taux admis (admis/inscrits)
07	4	1	3	2	50,00%
26	12	1	11	10	83,33%
38	22	3	19	11	50,00%
73	6	3	3	2	33,33%
74	21	9	12	7	33,33%
TOTAL	65	17	48	32	49,23%

CAFFA : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Références :

- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

Conditions

L'examen du CAFFA est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires, ainsi qu'aux contractuels en CDI, et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs

Epreuve d'admissibilité

Consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) avec le jury et s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat dont un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Epreuves d'admission : une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire.

L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation. (durée pour la soutenance 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

Données statistiques

Admissibilité

Département	Nb inscrits	Nb de rapports reçus	Abandons	Absent	Nombre d'admissibles	Taux d'admissibles (admissibles/inscrits)
07	5	4	1	0	2	40%
26	4	4	0	0	3	75%
38	17	15	0	0	10	58,82%
73	5	5	0	0	4	80%
74	8	7	0	0	5	62,50%
TOTAL	39	35	1	0	24	61,54%

Admission*

Département	Nb inscrits	Abandons	Présents	Nb admis	Taux admis (admis/inscrits)
07	2	1	1	1	50%
26	2	1	1	1	50%
38	12	3	9	6	50%
73	3	0	3	1	33,33%
74	8	3	5	4	50%
TOTAL	27	8	19	13	48,15%

*Attention, les statistiques sont réalisées par département d'affectation et non par lieu de la soutenance

Bilan des jurys

Les épreuves d'admissibilité et d'admission pour les deux examens étant identiques dans leur composante, les jurys ont convenu d'un rapport commun pour ce qui concerne plus précisément le bilan qualitatif à l'issue des épreuves. Le rapport de cette session reprend en grande partie les éléments du rapport précédent amendé de quelques précisions complémentaires.

Epreuve d'admissibilité

Les rapports d'activité présentés ont pour la très grande majorité d'entre eux été conformes aux attentes avec dans l'ensemble une bonne qualité d'écrit. Pour autant, les jurys ont davantage valorisé les rapports synthétiques analysant explicitement les déterminants de la professionnalité des candidats dans une projection de formateur en devenir. Il s'agit, dès le rapport, de montrer sa capacité à formaliser sa pratique professionnelle sans se limiter à une seule démarche descriptive de type chronologique. Les annexes ont pour fonction d'éclairer le jury sur un ou plusieurs domaines d'expertise, une ou des expériences à valoriser, une ou des compétences à mettre en relief. Ces annexes gagnent à être choisies avec le plus grand soin et à être présentées dans un format synthétique. Le recours à des ressources numériques peut apporter une plus-value si elles sont bien choisies.

Il est attendu des candidats qu'ils mettent en valeur les points forts de leur parcours en évoquant clairement les domaines d'expertise et les expériences, significatifs de leur trajectoire professionnelle. Le rapport d'activité doit également permettre de montrer la capacité des candidats à appréhender la pluralité et la diversité des contextes d'enseignement (cycles, niveaux, éducation prioritaire ...). Si cela n'a pu être exploré personnellement par l'expérience vécue, il convient d'en comprendre les enjeux et les spécificités au moyen d'actions d'auto-formation, de formation, de lectures diverses...

Enfin, l'évocation d'expériences vécues hors champ professionnel a pleinement sa place à la condition que cela renforce la candidature à l'examen.

La présentation orale a fait l'objet d'une préparation particulière de la part des candidats tant les jurys ont majoritairement constaté pour le CAFFA comme pour le CAFIPEMF les efforts de structuration des présentations (annonce du plan, structuration du propos et mises en perspective). Le format des 15 minutes de présentation a été en grande majorité respecté. Rares sont les candidats qui n'avaient pas préparé donnant la sensation d'une improvisation mal maîtrisée, ce qui ne peut être acceptable en soi.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de construire son propos sans toutefois s'appuyer sur une lecture qui contraint le dynamisme de la présentation. L'exposé oral en appui de simples notes synthétiques mais structurées est un exercice en soi qui nécessite une préparation spécifique.

L'utilisation de ressources numériques le plus souvent en format diaporama n'a pas toujours constitué une réelle plus-value, rompant parfois avec le dynamisme attendu pour une situation d'interaction. L'utilisation du numérique doit servir davantage le fond que la forme du propos.

Enfin, il va de soi que le temps de l'exposé oral doit proposer un contenu qui s'inscrit en complément de ce que le jury a déjà lu dans le rapport d'activité.

L'entretien avec le jury est le moment utile pour faire l'exégèse des motivations du candidat, comprendre sa trajectoire professionnelle et surtout sa capacité à se projeter dans les fonctions de formateur. Il met à l'épreuve sa capacité à formaliser voire problématiser une démarche professionnelle. Le jury a ainsi pu constater que certains candidats intervenant déjà depuis plusieurs années en formation ont été mis en difficulté dès lors qu'il s'est agi d'opérer un recul réflexif en matière d'analyse de pratique. L'expérience de la formation ne peut donc constituer une garantie de réussite à l'examen sans qu'un travail de préparation spécifique soit engagé. Pour les candidats au Cafipemf, le choix d'une option, même si cela ne constitue pas l'objet de l'analyse, devrait constituer un fil rouge sur l'ensemble des épreuves.

Il faut préciser que le jury n'apprécie pas la capacité du candidat à être opérationnel immédiatement dans les fonctions de formateur au moyen de compétences d'ores et déjà maîtrisées. Par l'examen de plusieurs points, il s'assure surtout de ses aptitudes à l'être voire à le devenir :

- la profondeur de la réflexion didactique et pédagogique,
- la capacité à mener une activité de conseil et de compréhension de pratiques professionnelles autres que la sienne
- la démarche active de formation et l'intérêt permanent pour l'objet éducatif.

Il est attendu un niveau de réflexion professionnel supérieur aux pratiques ordinaires de classe ponctué de références théoriques et professionnelles solides. C'est le cas plus encore pour les candidats qui présentent une option dans le cadre du Cafipemf. A ce titre, la connaissance approfondie tant des contenus à enseigner que des démarches d'apprentissage en appui de références théoriques spécifiques constitue un minimum attendu.

Le questionnement du jury explore diverses facettes de la candidature :

- s'assurer de l'expertise réelle en appui de mises en œuvre réalistes, pertinentes et cohérentes,
- apprécier la prise de conscience par le candidat de ses axes de progrès et les pistes à envisager pour y parvenir en s'appuyant notamment sur les rapports d'inspection,
- dégager les lignes de force et de rupture dans le parcours professionnel du candidat,
- posséder des connaissances générales sur le système éducatif et ses évolutions sans oublier son actualité,
- posséder des connaissances spécifiques sur les formations initiale et continue des enseignants.

Epreuves d'admission

Analyse de pratique ou conduite de formation

Si le choix entre l'épreuve de l'analyse de pratique ou l'épreuve de la conduite d'une formation est offert aux candidats, il convient d'ores et déjà d'affirmer qu'il est attendu des futurs formateurs qu'ils possèdent les aptitudes dans ces deux champs d'intervention.

Les situations d'analyse de pratique observées par le jury sont diverses - qu'il s'agisse d'une action de tutorat en direction d'étudiants de Licence 3^{ème} année tournée vers l'enseignement - d'analyse de pratique en allo-confrontation à l'aide de vidéo d'enseignants néophytes destinée à des étudiants de Master 2 reçus-collés (M2B) ou d'actions de formation en direction de directeurs d'école... Les exemples peuvent être multipliés.

La variété de ces situations révèle un certain nombre de points communs dans les compétences à mobiliser pour accomplir cette analyse de pratique ou cette conduite de formation.

Nous pouvons en faire la synthèse :

- Des compétences méthodologiques dans la façon de problématiser une question professionnelle mais aussi de mettre en relation des connaissances pour offrir des éclairages multiples sur un même objet.

- Des compétences dans la mobilisation de cadres d'analyse actualisés référés à des champs scientifiques contemporains.
- Des compétences dans la construction de contenus et d'outils. Une lucidité permanente sur leur valeur d'usage comme sur leurs limites est requise.

Le jury constate une bonne préparation de cette épreuve à la fois dans sa structuration mais aussi dans la maîtrise des outils numériques (PPT, Vidéo...) qui permettent d'explicitier la communication et le travail d'analyse des stagiaires/étudiant(e)s/enseignant(e)s.

Les outils professionnels (grille d'analyse de pratique, outils d'observation...) sont le plus souvent pensés pour servir le thème de l'intervention.

Si l'observation des pratiques d'intervention elles-mêmes révèle parfois un niveau d'expertise certain, les entretiens faisant suite aux interventions ont pu montrer une autre réalité. En effet, de façon répétée mais non systématique, les candidats ont pu éprouver une réelle difficulté à prendre de la hauteur réflexive pour percevoir les limites de leurs propres interventions et envisager des ajustements.

Il semble important d'insister sur cette dimension centrale de l'épreuve qui consiste à outiller son regard et sa pensée pour mener ce travail réflexif attendu.

Le mémoire professionnel

Dans l'ensemble, le jury constate une évolution positive des prestations des candidats. Le jury a fait le constat que la forme des mémoires est plutôt de bonne qualité à la fois en termes d'écriture, de lisibilité, de présentation et d'articulation entre les parties. Les annexes sont en général bien documentées. Quelques mémoires se distinguent par leur faiblesse méthodologique. Il ne s'agit pas seulement de relater une expérimentation avec ses propres élèves mais de montrer le lien avec l'activité de formateur. Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance du choix mais aussi de la formulation de la problématique ainsi que de l'échantillon retenu pour mener son travail de recherche professionnelle. La soutenance doit s'inscrire en complément et non comme un temps de répétition de l'écrit. Enfin, quel que soit le sujet retenu, les effets provoqués chez les élèves ne doivent pas être totalement évincés. Il est attendu des futurs formateurs qu'ils ne se limitent pas à leur seul champ de compétence mais qu'ils soient en capacité de répondre à une commande institutionnelle. Cela suppose donc qu'ils soient capables de s'engager des perspectives interdisciplinaires et inter-degrés.

Si dans l'ensemble la forme peut être qualifiée de satisfaisante, le fond appelle davantage de remarques. On peut regretter encore une fois que le contenu des mémoires fasse peu apparaître les questions professionnelles liées à l'activité de formateur à savoir la démarche d'accompagnement, la formation ou encore la projection du candidat dans sa future fonction de formateur. Par cette épreuve, il s'agit de vérifier la capacité des candidats à déployer une analyse critique fondée sur une mise à distance nécessaire. Il s'agit de s'assurer que le futur formateur dispose des compétences permettant d'être et/ou de devenir ce que R.D Schön appelle « un praticien réflexif », c'est à dire un praticien en capacité de développer une pensée sur sa pensée et ses actes. Cette méta-compétence ne s'improvise pas. Elle exige de penser sa propre activité dans une action de formation en se mettant à distance, à partir d'un matériau à analyser. Les pistes d'investigation sont nombreuses. Les candidats peuvent analyser leur propre intervention - interroger les stagiaires/étudiants/enseignants sur la base de questionnaires - questionner les effets d'une intervention sur la base des retours de pratique. Chacune de ces voies exige d'être pensée en appui d'un arrière-plan théorique et d'une méthodologie.

De plus, les apprentissages des élèves ou les contenus de formation lorsqu'ils sont évoqués ont trop souvent décrits de manière segmentée et ne permettent pas alors d'appréhender la démarche de construction des compétences. Comme si le candidat s'était engagé dans une réflexion portant sur un objet de questionnement en oubliant toutefois de le considérer dans le contexte de la réalité des pratiques professionnelles. Sur ce point, le projet de classe et/ou d'école ou d'établissement n'est que peu explicité ce qui ne permet pas de comprendre le contexte d'étude, point important de la démarche de recherche.

Ce rapport est l'occasion de clarifier quelques points spécifiques à la production d'un mémoire professionnel. Si nous devons bien dissocier le mémoire professionnel du mémoire de recherche universitaire, il nous faut alerter les candidats sur des éléments partagés en termes de démarche.

Le mémoire professionnel est une production permettant au candidat de s'éprouver théoriquement et méthodologiquement à l'étayage d'une problématique professionnelle mais aussi dans sa capacité à se projeter dans la fonction de formateur. Sur ce seul point, les écarts entre les candidats sont marqués.

Pour accompagner les candidats dans la conception et la rédaction de leur mémoire, le jury a souhaité poser quelques points de repères que le candidat s'attachera à distinguer clairement.

La bibliographie est une partie importante du mémoire car elle témoigne de l'ouverture théorique de la démarche réflexive pour circonscrire le plus largement possible la question posée et élargir ses connaissances en la matière. Son organisation et la forme de présentation révèlent une forme de rigueur du candidat.

Il est attendu de l'introduction qu'elle pose explicitement le sujet, sa genèse et plus encore la problématique professionnelle qui peut être en soi un sujet de formation dans lequel peuvent se reconnaître de nombreux enseignants. Une question précise et pragmatique doit être libellée et suffisamment lisible pour que le jury perçoive la pertinence du sujet. A ce sujet, le jury a noté un nombre significatif de problématiques (lorsque celles-ci étaient visibles) qui se résume à une question trop large ne recentrant pas assez sur un objet précis en lien avec l'acte de formation. De même, le questionnement sous-jacent ne peut se réduire à de simples évidences.

La partie théorique doit être suffisamment alimentée non pas pour montrer toute l'étendue du savoir supposé mais pour expliciter la démarche de réflexion que le candidat a opérée afin de mieux isoler appréhender le problème professionnel posé. La soutenance permet à ce titre de vérifier la maîtrise complète des notions théoriques exposées à l'écrit.

Même s'il n'est pas attendu un niveau méthodologique équivalent à la démarche de recherche universitaire, le candidat doit malgré tout décrire les données qu'il a choisies d'étudier, les procédures de prélèvement et de traitement pour tenter d'alimenter une analyse qui cherchera à mettre à l'épreuve son cheminement.

Si la démarche se veut scientifique, son exigence quantitative qui permettrait de rendre des résultats significatifs doit cependant laisser toute la place utile à une approche qualitative. La taille des échantillons ne constitue pas une priorité (même si un minimum est requis pour donner de la valeur aux chiffres), l'appréciation portant plus sur le processus de construction des outils. Pour autant, le jury ne peut se satisfaire d'une expérimentation qui se limite à une simple description de la pratique.

Il n'est pas attendu de cette démarche que le candidat trouve mais plutôt qu'il démontre une capacité à accroître son niveau de questionnement professionnel sur le sujet et parvienne par ce moyen à se projeter dans la fonction de formateur. C'est là l'objet de la conclusion.

D'un point de vue purement formel, il est important que le candidat harmonise son mémoire selon les mêmes normes entre toutes les parties. Certains candidats se prêtent à une mise en forme parfois originale avec l'insertion par exemple de films d'élèves en action sur des clés USB à disposition. Cela a facilité la compréhension du jury des situations proposées.

Lors de l'entretien, il est à noter l'importance de l'élocution à la fois en termes de débit, de clarté et de structuration de la pensée. Les familiarités de langage sont évidemment à proscrire. Le formateur doit respecter une éthique de posture a minima.

M. Christophe MAUNY
DASEN de l'Ardèche
Président du jury